

**Pour manifester votre inquiétude ou votre mécontentement, contactez :**

Bureau du ministre de la Santé et des Services sociaux, **Philippe Couillard** :

Montréal : 514 873-3700

Québec : 418 266-7171

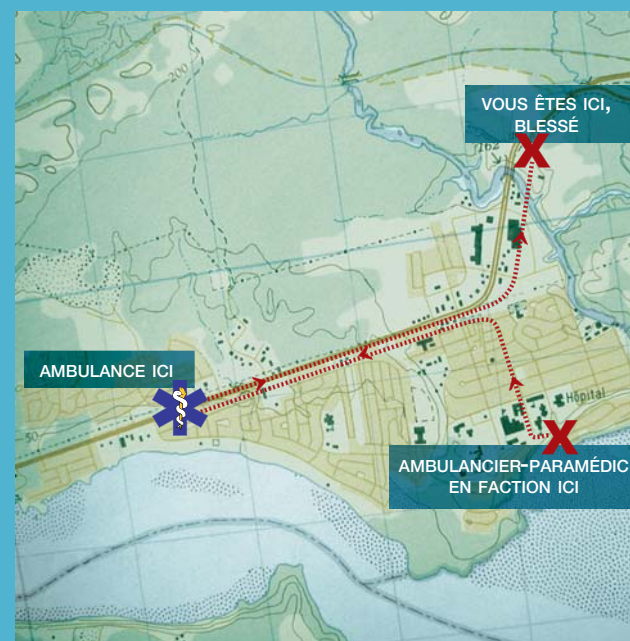
Adresse électronique :  
[ministre@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msss.gouv.qc.ca)

Bureau du premier ministre  
**Jean Charest** :

Montréal : 514 873-3411

Québec : 418 643-5321

Adresse électronique :  
[commentairespm@mce.gouv.qc.ca](mailto:commentairespm@mce.gouv.qc.ca)



**Tenez bon !**  
Les paramédics doivent d'abord se rendre à l'ambulance.

**Réduisons les délais... en transformant les horaires !**



## Des délais d'attente qui font toute la différence !

**P**ourquoi des populations de plus d'une centaine de villes au Québec n'auraient-elles pas droit aux services ambulanciers dans les mêmes délais que celles vivant dans les grands centres urbains ? Leur santé et leur vie vaudraient-elles moins qu'à Montréal, à Sherbrooke ou encore à Québec ?

### Le saviez-vous ?

Un retard de quelques minutes suffit pour causer à une personne en détresse des séquelles irréversibles et même la mort. Il peut aussi entraîner une hospitalisation prolongée due à une dégradation de l'état de santé, en plus des douleurs et de la souffrance inutiles !

Or, le temps d'accès aux services préhospitaliers d'urgence varie beaucoup d'une région à l'autre, parfois du simple au double et même davantage. À plusieurs endroits, il faut ajouter près d'une dizaine de minutes et plus avant l'arrivée d'une ambulance.

### Pourquoi un délai additionnel ?

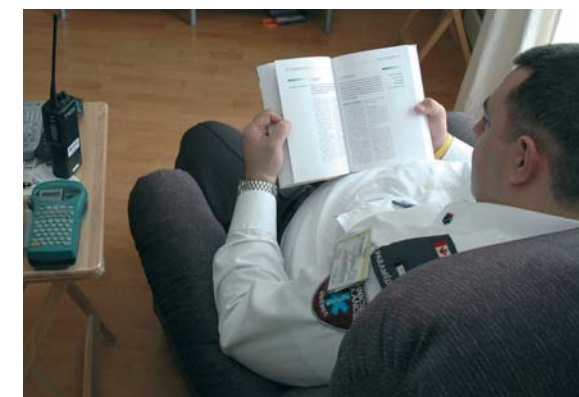
Des équipes de paramédics sont assignées depuis près de 20 ans à des horaires de faction. Ils doivent être disponibles à la maison 24 heures sur 24 pour des périodes variant de cinq à huit jours consécutifs.

Lors d'un appel, chacun des paramédics doit aussitôt quitter son domicile et se diriger vers la caserne d'ambulances, située dans un rayon de cinq minutes au plus de leur résidence. Ce délai ne tient pas compte de la circulation automobile ou du mauvais temps, comme lors de tempêtes de neige ou de verglas.

**C'est un délai inacceptable !**

80 % des appels exigent un délai de réponse très court, surtout dans les situations impliquant :

- une difficulté respiratoire
- un accident de la route
- une douleur thoracique
- des traumatismes divers
- une personne malade en difficulté



### Un double standard pour qui ?

Pour les autorités et les gestionnaires publics, le délai de réponse acceptable dans les grands centres urbains est de **8 minutes** ou moins<sup>1</sup>. Or, ce délai pour une situation identique est de **15 minutes** dans les régions semi-urbaines et de **30 minutes** en régions rurales.

Parce qu'ils sont assignés à des horaires réguliers, les paramédics dans les grands centres sont mieux habilités à répondre plus rapidement aux appels puisqu'ils sont en attente dans leur véhicule et non... à la maison ou ailleurs !

<sup>1</sup> Urgences préhospitalières, un système à mettre en place, rapport du Comité national sur la révision des services préhospitaliers d'urgence, Québec, décembre 2000.



**La Loi sur les services préhospitaliers d'urgence vise :**

« à ce que soit apportée, en tout temps, aux personnes faisant appel à des services préhospitaliers d'urgence une réponse appropriée, efficiente et de qualité ayant pour but la réduction de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse. »

**Loin des yeux, loin du cœur**

Pourtant, lors de l'élection provinciale du printemps 2003, le Parti libéral du Québec promettait de faire de la santé sa priorité numéro 1!

Jean Charest écrivait même :

« Nous allons combattre l'attente sous toutes ses formes. Nous allons répondre aux besoins de tous les Québécois, à toute heure du jour ou de la nuit, dans toutes les régions du Québec. Ce sera notre mission<sup>2</sup>. »

Il ajoutait :

« Les problèmes sont connus, les solutions aussi sont souvent connues. Encore faut-il avoir la détermination de les mettre en œuvre<sup>3</sup>. »



**Qu'attend le gouvernement pour agir ?**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et son titulaire, Philippe Couillard, connaissent très bien les solutions aux problèmes causés par des délais interminables. Celles-ci consistent à transformer les horaires de faction en horaires de travail stables, là où la situation le permet, soit une injection de 5 millions \$ au plus annuellement.

Ces solutions impliquent aussi de mettre en place une couverture des services axée sur le déploiement dynamique des ressources ambulancières. Comme dans les grands centres urbains, cela suppose une gestion active et coordonnée des ressources paramédicales, des véhicules ambulanciers et des centres d'appels.

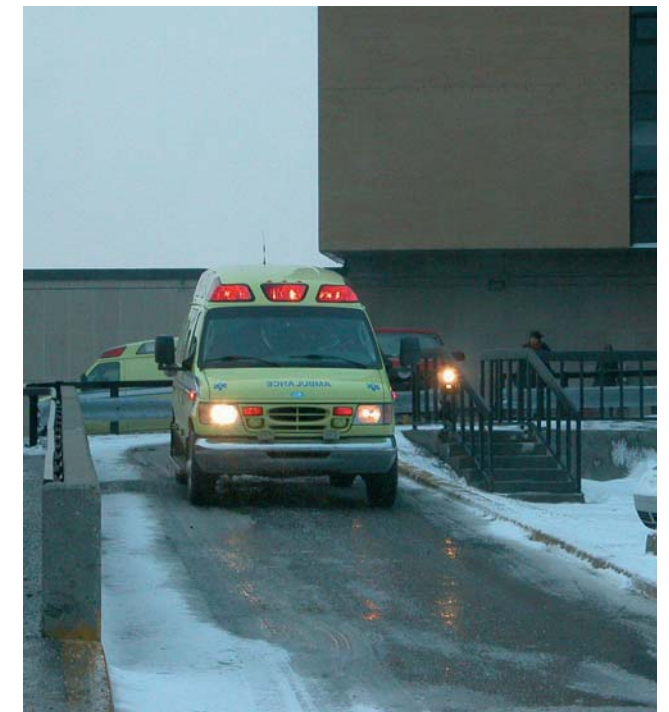
**Vous pouvez réagir !**

Exiger des autorités des services d'urgence adéquats et conformes aux standards pourtant en vigueur dans les grands centres.

Contactez dès maintenant vos conseillers municipaux, votre député et les représentants de l'Agence de santé et des services sociaux de votre localité.

Faites connaître par lettre, par courriel ou par téléphone vos inquiétudes et votre désaccord au ministère de la Santé et des Services sociaux et au gouvernement.

**Il en va de votre santé et de votre vie !**



**Pour signer la pétition sur la réduction des délais d'attente ou pour toute autre information, consultez :**

[www.retaq.org](http://www.retaq.org)

[www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)



<sup>2</sup> Tiré de : *Partenaire pour la santé, Donner des soins et des services sociaux en tout temps partout au Québec*, Programme électoral du Parti libéral du Québec, février 2003.

<sup>3</sup> Idem.